

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L' Abeille.

7me Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

7me Année.

VOL. VII.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 23 FÉVRIER 1859.

No. 9.

L' A B E I L L E.

Je suis chose légère,
Et vais de fleur en fleur ;
Le Zéphir est mon frère
Et la Rose est ma sœur.

Quand l'aurore
Douce encore
De ses faibles rayons dore
Le lis pur et gracieux,
Sa corolle
Blanche et molle
M'offre un suc délicieux.

Joyeuse, je bourdonne
Près des buissons fleuris,
Où la belle anémone
Étale ses rubis.

Je butine
L'étamine
De la riante aubépine
Blanche rivale du lis ;
Et la rose
Fraîche éclosse
M'appelle par un souris.

Pour moi la belle Flore,
Dans les prés odorants,
Chaque jour fait éclore
Tous ses plus doux présents.

Je m'arrête
Sur l'herbette
Où la douce violette
Dérobie aux yeux ses attraits,
Où s'incline
L'églantine
Au calice doux et frais.

Tantôt, solâtre, j'erre
Dans les vergers en fleurs,
Tantôt sur le parterre
Aux suaves odeurs.

Quand l'ombage
Du bocage
S'épaissit sous le feuillage
Qu'agite le vent du soir,
La ramée
Parfumée
Semble me dire : " Au revoir ! "

Enfin, lasse et chargée
D'un précieux trésor,
Vers ma ruche ombragée
Je reprends mon essor.

L. H. F.

CORRESPONDANCE DE SAINTE-THERÈSE.

UTILITÉ DE LA NEIGE.

Plusieurs se plaignent de la neige ou regardent au moins son utilité comme douteuse. Ont-ils tort ou raison ? La question n'est pas difficile à trancher, si l'on s'élève un peu le voile sous lequel la Pro-

vidence aime quelquefois à cacher son action dans le monde.

La neige n'est pas un linceul de mort qui pèse tritement sur la nature, comme se plaisent à le supposer les poètes : c'est un manteau dont s'enveloppe la terre dans la saison rigoureuse ; c'est une couverture bienfaisante que le ciel lui envoie pour la protéger contre les atteintes du froid, trop souvent excessif dans les pays du nord. Il semblerait au premier abord qu'une substance aussi froide, tombant à la fin de l'automne sur un sol déjà glacé, devrait le glacer encore davantage ; mais il est aisé de se convaincre qu'il n'en est pas ainsi. En effet, la science nous démontre que la neige est un mauvais conducteur du calorique, et nous voyons qu'elle forme toujours une couche plus ou moins épaisse, selon la proximité du pôle : de là nous pouvons conclure qu'elle conserve à la terre sa chaleur propre et la garantit des rigueurs de l'hiver. Cela est si vrai, que sous la neige, la température est presque toujours à zéro ou peu au-dessous, quelque intense que soit le froid à l'extérieur : aussi voyons-nous qu'un sol suffisamment couvert de neige, ne gèle jamais à une grande profondeur.

Par cette propriété de conserver la chaleur, la neige exerce une heureuse influence sur la vie végétale. Elle est comme une laine douce qui protège les plantes et les semences d'automne contre les dangereux effets de la gelée, et les maintient à une température peu différente de celle qu'elles auront au commencement du printemps. Il arrive par là que la végétation n'est pas retardée par le dégel, et qu'elle prend une vie nouvelle aussitôt que la neige s'enfuit avec les derniers jours de l'hiver.

La neige est donc pour les plantes une chaude couverture : elle peut aussi servir d'abri aux animaux. On connaît les traits des perdrix en hiver ; on sait encore que durant cette saison les Esquimaux n'ont pas d'autres demeures que des cabanes de neige et de glace. Dans ses expéditions aux régions polaires, le célèbre docteur Rae a lui-même habité avec son équipage sous des huttes de cette espèce. Il a trouvé qu'elles donnent beaucoup plus de chaleur dans ces pays que les tentes ordinaires ; on y jouit d'une température supportable, on pourrait même dire délicieuse, si l'on considère qu'à l'extérieur le froid s'élève au-dessus de 40 degrés.

Lorsque l'hiver touche à sa fin, le soleil est devenu plus ardent et la neige ne peut plus résister à la chaleur de ses rayons. Elle se dissout alors et se fond en mille ruisseaux qui s'insinuent partout

dans le sol et y déposent une abondante provision d'humidité. Ainsi, comme on le voit, la neige arrose et féconde la terre, il y a plus ; s'il faut en croire quelques savants, elle ne serait rien moins qu'un engrais précieux. Dans ce cas la science aurait confirmé le vieux dicton populaire : " Il y a de la grasse dans la neige." Quoiqu'il en soit, on donne comme certain que l'analyse chimique a constaté ce fait, que la neige, fraîchement tombée se compose d'éléments à peu près identiques à ceux de la pluie ; mais qu'en séjourant quelque temps à la surface du sol, elle s'assimile par l'absorption une certaine quantité de principes ammoniacaux. S'il en est ainsi, la neige donne en fondant un engrais des plus riches et un des éléments les plus propres à la nutrition des végétaux au printemps.

On sait que des neiges éternelles couronnent la cime des hautes montagnes. Elles sont placées là par le Créateur pour remplir une grande et importante fonction. Comme elles fondent par leur base dans les ardeurs de l'été, elles donnent naissance à une multitude de sources, de ruisseaux et de rivières qui vont distribuer au loin leurs eaux dans les plaines et porter partout la fécondité. Ce sont ces neiges qui forment les immenses glaciers de la Suisse, " intarissables réservoirs qui entretiennent les principaux fleuves de l'Europe."

Ainsi l'utilité de la neige se fait sentir dans toute la nature. C'est donc un bienfait qui, venu du ciel comme la manne, mérite toute notre reconnaissance. Nous devons à chaque instant bénir la Providence de ce que, même dans le temps où la nature paraît livrée à un sommeil de mort, Dieu, comme le dit si bien l'auteur du *Livre de la Nature*, Dieu prépare ce qui est nécessaire à l'entretien des êtres qu'il a formés et pourvoit d'avance à notre nourriture et à celle d'un nombre infini d'animaux.

A. N.

HONNEURS RENDUS AUX MORTS CHEZ LES DIFFÉRENTS PEUPLES.

[Suite.]

La Grèce ancienne montre souvent plus de sagesse que Rome dans ce culte rendu aux morts, et elle ne lui céderait pas en magnificence. Cécrops, dont tous les règlements respiraient la sagesse et l'humanité, voulait qu'on déposât les défunts mortelles dans le sein de notre mère commune. Un autre législateur célèbre exigea de plus qu'on accordât aux morts un lieu de repos au milieu même de la ville, pour la défense de laquelle ils

avaient consumé leur vie et versé leur sang. Il voulait par là offrir aux regards des vivants le souvenir et l'exemple des vertus de leurs ancêtres. Pourquoi ce peu de prière des lumières du Christianisme a-t-il pas été imité par les philosophes de notre siècle de lumière, qui, au mépris des droits sacrés de la nature et de la religion, ne se sont pas contentés de bouleverser les royaumes des vivants, mais qui ont porté la dévastation jusque dans l'empire de morts ? Ont-ils ont, ces beaux esprits, éloigné d'eux et faire oublier à la postérité le souvenir de leurs odieuses profanations, en reléguant hors des villes ce *champ de Dieu*, que nous appelons cimetière ? Je leur demanderais à mon sujet, quel crime avaient commis leurs pères, si ce n'est d'avoir donné la vie à des violeurs de toutes les lois divines et humaines ? Maintenant je dirai pour leur honte quel respect un peuple idolâtre avait pour les morts.

Chez les Grecs, à la mort de quelque roi, les prières eux-mêmes déployaient toute leur magnificence et toutes les ressources que fournissait une sincère douleur pour honorer la mémoire de leur souverain. Quand on déplorait la mort des guerriers, la patrie poussait si loin sa douleur et sa reconnaissance, qu'aucune considération ne pouvait justifier l'infortuné capitaine qui retournait dans sa patrie sans avoir rendu à la terre les corps de ceux qui avaient succombé sur le champ de bataille : les défaites, les calamités, les éléments déchâinés contre eux, n'étaient pas des raisons capables d'arracher à la fureur du peuple des vainqueurs ou des vaincus qui ne s'étaient pas acquittés de ce devoir. Que dis-je ? L'allégresse publique qui suit toujours la victoire, la reconnaissance et l'admiration pour le général couvert de gloire, non, tout cela se changeait en une sombre tristesse, en deuil, en indignation, en haine, en fureur, lorsqu'on apprenait que le vainqueur avait négligé ce devoir. Lorsque les guerriers mouraient au sein de la patrie, c'était l'État qui se chargeait du soin des funérailles. Par suite on choisissait les orateurs les plus distingués pour faire l'éloge de la patrie elle-même, de ceux qui venaient de donner si généreusement leur vie pour la défendre. Cet usage n'était pas simplement religieux : c'était encore une institution politique dans laquelle le panégyriste s'efforçait d'exercer l'émulation des jeunes gens, en mettant devant leurs yeux l'exemple même des vertus de leurs ancêtres, de leur courage, de leur amour pour la patrie, et surtout de leur désintéressement. Pour donner une idée des cérémonies funébres des grecs il faudrait citer le XXIII^e chant de l'Iliade, dans lequel Homère raconte les funérailles de Patrocle ; mais comme cette citation serait trop longue, je me contenterai d'en donner une simple analyse.

Après qu'Achille eut parlé à ses compagnons, les cohortes ne bruyantes font éclater leur douleur. Achille à leur tête et les superbes coursiers sont conduits trois fois autour du corps de Patrocle ; l'air retentit de plaintes lugubres ; et Thétis, au milieu des Thessaliens, les excite à la tristesse et au deuil. Le sable est mouillé de leurs pleurs, leurs armures sont mouillées, tant qu'ils regrettent ce héros qui fut la terreur

des ennemis. Achille commençant le deuil, tire de fréquents soupirs du fond de son cœur ; et posant ses mains en sanglantes sur le sein de son ami : Réjouis-toi, dit-il, ô Patrocle ! quoique tu sois dans les enfers. J'accomplirai tout ce que j'ai promis ; je t'ai juré de traîner Hector jusqu'en ces lieux pour le livrer aux amaux dévotants, et de faire mourir autour de ton bûcher douze jeunes Troyens d'un sang illustre, dans le courroux dont m'enflamme ta mort. Il dit, et traitant le noble Hector avec la plus grande barbarie, il le fit étendre devant le lit de Patrocle le front dans la poussière.

Les Thessaliens déposent leurs armes brillantes, détellent leurs bruyants coursiers et s'assemblent en foule devant la tente du petit fils d'Aéens. Il leur donne avec splendeur le repas funéraire. Des troupeaux de bœufs tombent égarés, poussant de rauques et sourds gémissements ; des chèvres et des brebis bélautes sont immolées, et des pores aux dents éclatantes sont tendus et fument devant la flamme de Vulcain ; le sang des victimes ruisselle à grands flots autour du corps de Patrocle.

Après le repas, Achille se couche au bord du rivage que la mer bruyante vient battre de ses flots, et il remplit l'air de profonds gémissements. Le sommeil envahit de ses douces vapeurs ce héros accablé de fatigue, lorsque l'ombre de Patrocle lui apparaît pour le prier de l'enlever. Achille se réveille et se prépare à élever un bûcher à son ami. Des cohortes de guerriers armés de large acier, abattent les chênes majestueux et dépouillent la forêt.

Alors Achille commande à ses Thessaliens belliqueux de revêtir l'airain et d'atteler leurs coursiers. Ils accourent revêtus de leurs armes et montent, écuyers et chefs, sur les chars qui ouvrent la marche et que suit une nuée d'immenses légions. Au milieu d'eux est le corps de Patrocle, porté par ses compagnons, et couvert de cheveux entassés qu'ils se coupent pour les lui consacrer. Le grand Achille paraît ensuite, soutenant de ses vains la tête de son ami. Plongé dans une sombre tristesse, il conduisait ce noble compagnon au tombeau.

Agamemnon donne ordre aux troupes de se disperser dans leurs tentes. On dresse un bûcher. Le cœur serré de douleur les guerriers placent Patrocle au haut. Le magnanime Achille immole des victimes à son ami et porte la flamme au lit funéraire ; et, faisant retentir l'air de ses cris douloureux, il appelle son fidèle compagnon, et lui adresse les derniers adieux. Comme le bûcher tarde à s'enflammer, Achille implore Borée. Les vents sortent avec un tumulte horrible, chassent devant eux les nuages, arrivent sur la mer enflée sous leur haleine ; et, touchant aux rives de Troie, fondent sur le bûcher. Les flammes s'élevèrent jusqu'au ciel avec un bruit éclatant. Durant toute la nuit, les vents agitent les flammes de leur souffle impétueux ; et Achille, tenant une coupe profonde, puise le vin dans une urne d'or et arrose à longs flots la terre de lillations, appelant à haute voix l'ombre du malheureux Patrocle..... Il se désolait en consumant les os de son ami ; et, se traînant autour du bûcher, il exhale sans relâche le son de cœur de profonds soupirs, jusqu'à ce que l'étoile du matin, paraissant sur la

terre pour annoncer le jour, suivie de l'Aurore qui dorait la mer de ses rayons, les flammes commencèrent à s'amortir et s'éteignirent enfin..... Le héros s'éloigna du bûcher, et se repose épuisé de fatigue.

À la mort des simples citoyens, l'Honneur, l'Amour du devoir, souvent la Générosité et plus souvent la Douleur, travaillent de concert pour donner au mort une sépulture convenable. Les parents et les amis du défunt se rassemblaient pour pleurer autour de son cadavre. Ils le parfumaient et le revêtaient de ses plus précieuses habits. Celui-ci lui mettait sur la tête une couronne de fleurs ; celui-là, couvrant la vigilance de Cerbère, monstre à trois têtes et aux gueules toujours béantes qui hurlait sans cesse aux portes des enfers pour épouvanter les ombres, mettait dans la main du cadavre un gâteau composé de pavot et de miel, afin d'amuser le gardien des enfers, lorsque l'ombre du défunt arriverait aux portes fatales. Un autre lui mettait dans la bouche une pièce d'argent : car, dit-on, Charon, le passager du Styx, vieillard à barbe blanche et hérissée, instruit par l'expérience d'un long ministère, ne voulait pas traverser les ombres sans exiger un salaire, depuis qu'il s'était fait fustiger par l'impitoyable juge des enfers.

Enfin, avant les feux de l'autel le cercueil, renfermant les restes de celui qu'on pleurait, était placé sur un chariot tendu de noir. Alors on entendait les gémissements et les sanglots, et le cortège avançait lentement, précédé d'une musique dont les accents lugubres se prolongeaient dans les rues silencieuses. Arrivé au terme fatal, on confiait le corps à la terre, puis l'on appelait à haute voix les mânes du défunt. Quand nos sauvages d'Amérique enterraient quelqu'un de leurs camarades, au lieu d'appeler ses mânes, comme les Grecs, ils faisaient un vacarme épouvantable après le coucher du soleil, pour chasser son âme de leurs entrailles. Cette coutume de l'un et de l'autre peuple paraît bizarre ; mais on ne tarde pas à se persuader du contraire, lorsqu'on étudie les idées et les préjugés des deux peuples. Je disai seulement en passant, pour justifier nos sauvages du Canada, que de temps immémorial, il existait chez eux une tradition reconnue et respectée par leurs ancêtres, que l'âme, malgré la séparation du corps, ne s'en éloigne pas immédiatement.

(A continuer.)

Erratum—No 7me. Première page, troisième colonne, seconde ligne, au lieu de *sa lavr*, lisez *de calvries*.

L'ABEILLE.

“ Forsan et hæc olim meminisse juvabit ”

QUÉBEC, 23 FÉVRIER 1859.

REVUE PARLEMENTAIRE DE LA SEMAINE.

Que vous dirai-je cette semaine ? Très peu de chose, car le calme est dans l'enceinte législative. La routine s'en est ennuyée de la nécessité de la législation, occupez-vous des instants de nos députés,

peut-être à leur grande satisfaction. C'est pour un grand nombre d'entre eux une douce sieste, après les débats acrimonieux de la quinzaine. La routine, c'est comme un de ces petits orgues de Barbarie qui nous écorcheraient les oreilles si on prête attention à leur désespérante monotonie. D'abord, c'est le greffier qui lit des décrets à la chambre endormie; c'est M. un tel, député pour tel comté, qui présente une pétition qu'on lui a adressée, et qui la dépose sur la table (ou quelquefois sous la table, c-à-d. au panier); c'est M. son voisin ou son vis-à-vis qui comprime un baillement pour introduire un bill qui sera peut-être rejeté à sa seconde lecture, mais qui n'en est pas moins bill, ou cause efficiente de bile; c'est enfin M. le Président qui annonce que tel jour la Chambre aura à considérer telle mesure: on ne l'écoute pas, parce que tout cela s'imprime pour l'avantage de MM. les députés inattentifs.

Je vous avais promis un petit aperçu de la manière dont on fait les lois dans la grande manufacture législative. J'y suis. Un membre veut-il se faire l'apôtre d'une mesure qu'il croit être pour le plus grand avantage du pays? veut-il amender une loi déjà passée, ou rescinder quelque partie des Statuts? Son premier devoir est de traduire ses intentions en langage légal, avec accompagnement de *qui* et de *que* (pour plus grande obscurité). Cela fait, il doit courir chez l'imprimeur officiel de la Chambre, et livrer ses hiéroglyphes à l'impression; ou en distribue des copies en français et en anglais, à MM. les députés, seuls juges compétents en cette matière: puis M. le moteur introduit son bill, ce qui se fait en lisant le titre et en le livrant au Greffier, séance tenante. Cette première lecture ou introduction se fait sans conteste: l'usage le veut ainsi. On fixe alors un jour pour la seconde lecture du bill au choix du moteur, et le jour venu, il peut retarder de nouveau ou le soumettre à la Chambre. Dans le dernier cas, la mesure est adoptée sur-le-champ, ou les débats surgissent si elle rencontre de l'opposition, et les susdits débats durent des heures, des jours, ou des semaines, selon l'importance de la mesure, ou les dispositions des membres à parler ou à se taire. La division s'opère quand on n'a plus rien à dire, et les membres se lèvent à l'appel nominal. Les *Pour* et les *Contre* surgissent chacun leur tour, et Monsieur le Greffier annonce le résultat. Si le bill est rejeté, on l'envoie *ad patres* et le moteur ne s'en occupe plus. Si la division lui est favorable, le bill doit subir une troisième lecture. S'il sort victorieux de cette dernière épreuve, la Chambre le déclare *passé*, et l'envoie au Conseil Législatif, où il a pareillement trois lectures à affronter.

Il doit avoir, là aussi, un moteur qui s'en fasse l'avocat. Au Conseil, comme à la Chambre, la discussion prend ses coudées franches. Cependant, les débats y sont ordinairement moins vifs et moins prolongés. Si le Conseil rejette la mesure, malgré le vote de la Chambre, elle est déclarée *trépassée*: s'il l'adopte, elle *passé* et n'a plus qu'à subir l'épreuve d'un signe de tête de Son Excellence. Il va sans dire que ce signe de tête est toujours affirmatif; notre histoire parlementaire offre peu d'exemples du rejet, par le gouverneur,

d'un membre, passé dans les deux Chambres. On peut donc affirmer que Virgile ne voulait pas parler du gouverneur dans ce vers tant de fois cité:

Annuit, et totum nato tremefecit Olympum!

La sanction des bills par Son Excellence a lieu à certains jours fixés. Le gouverneur se rend à la salle du Conseil, où se rend aussi l'Assemblée Législative. Le greffier lit à haute voix le titre des mesures adoptées par les deux Chambres, et le gouverneur y donne son assentiment. A la fin de chaque session, il y a en outre une sanction générale de toutes les mesures passées durant la session.

Toutes ces épreuves terminées, les mesures ont force de loi et forment partie de nos Statuts, dont la révision est confiée en ce moment à trois anciens et savants magistrats.

Certaines mesures qui affectent la Constitution, sont réservées à la sanction de notre Souverain. C'est ainsi que l'Acte pour l'élection par le peuple des membres du Conseil Législatif a dû recevoir la sanction de Sa Majesté.

Le Conseil Législatif a le droit, comme la Chambre Basse, de prendre l'initiative en adoptant les mesures le premier; alors elles vont à l'Assemblée en dernier lieu. Il arrive souvent qu'une des deux Chambres adopte une mesure *passée* dans l'autre, mais avec certaines restrictions, ou amendements. Dans ce cas, la mesure doit retourner à la Chambre où elle a originé, pour que ces restrictions soient approuvées. C'est ainsi que surgissent des complications difficiles entre les deux Chambres. Les mesures adoptées par les deux Chambres doivent être identiquement les mêmes pour devenir lois. Le plus léger changement doit rencontrer l'approbation du Conseil et de l'Assemblée.

On voit que nos législateurs des deux dénominations ont les mêmes pouvoirs exactement. Il y a pourtant les questions qui regardent les subsides et les allocations d'argent qui sont sous le contrôle exclusif de l'Assemblée Législative.

Ouf! respirons un moment!

Voilà bien des renseignements *en gros*; j'espère que malgré cette confusion de statistiques, il ne sera pas besoin de lunettes d'approche pour les examiner. Dans tous les cas, la *suprema lex* de l'espace me force à me borner ici. Pour les menus détails, adressez-vous, chers lecteurs, aux acteurs eux-mêmes dont j'explique les prouesses.

Parmi les bills introduits cette semaine, j'ai remarqué celui de M. Campbell, pour limiter la paie des membres de la Chambre à un taux moins élevé, et ceux de MM. Canchon et McMeiken, pour restreindre l'usure et ne permettre l'emprunt qu'à un taux fixé. La Chambre a concouru dans la nomination des comités, et elle a rejeté une proposition de M. Foley, qui voulait que le nom de M. Brown fût inséré dans la liste des membres du comité des comptes publics, et une autre pour la nomination de MM. Hogan et Somerville dans le même comité.

Le Conseil a rejeté le mandat de l'orateur qui nommait les membres du comité d'Élection, et celui-ci a dû faire une nouvelle nomination plus conforme aux vœux de la majorité. — A une interpellation

d'un membre; M. Van-Koughnet répondit que le gouvernement avait déjà pris des mesures relatives à la construction des édifices publics à Ontario et qu'il n'avait pas encore donné de décision par rapport au vote du Conseil contre la translation des bureaux publics à Québec pour les quatre années à venir.

H. T. T.

Encore des remerciements, et certes, c'est le moins que l'on puisse donner en échange d'un don précieux.

Remerciements au poète qui a bien voulu dédier à l'*Abrille* l'une des premières inspirations de sa muse. Quoique juges, peu compétents en cette matière, nous lui dirons que, suivant nous, il ne pouvait mieux débiter dans la carrière poétique. Nous souhaitons à son talent tous les succès qu'il mérite.

Remerciements aussi à l'auteur de la belle correspondance de Ste. Thérèse. Nous n'aurions jamais imaginé qu'on pût tirer de si heureuses réflexions d'un sujet si froid en apparence. Il a de plus rendu un service important à plusieurs d'entre nous, en soulevant le voile derrière lequel se cache l'un des bienfaits de la Providence. Désormais, loin de voir d'un œil insouciant la neige tomber à nos pieds, nous en ferons hommage à Celui qui n'a tout fait que pour le bonheur de l'homme.

Ainsi nous voilà en voie de fortune, et les correspondances deviennent plus fréquentes. Espérons que de pareilles chances se renouvelleront souvent, et nos amis se souviendront que l'*Abrille d'autrefois* était le journal de tous les écoliers, et que celle d'*aujourd'hui* aime à suivre en tout son aînée.

ANGLETERRE.—La Reine a ouvert en personne le Parlement le 3 février. L'adresse en réponse au discours du trône, a été votée sans beaucoup de discussion. On continue à faire de grands préparatifs de guerre.

FRANCE.—Les bruits de guerre ne cessent de circuler. Ils sont confirmés par les levées d'hommes et de chevaux que l'on fait. On attend avec anxiété le discours que l'empereur a dû prononcer le 7 février à l'ouverture des Chambres.

INDES.—Lord Clyde fait des progrès lents, mais sûrs, vers la conquête des provinces encore rebelles.

HAÏTI.—L'Empereur Faustin I a été obligé, par une révolution, de se réfugier à la Jamaïque. Il a résigné son autorité, en déclarant qu'il ne l'avait acceptée que sur la demande et pour le bien de ses sujets; et que maintenant il la dépose, plutôt que de les exposer aux horreurs d'une guerre civile.

PLAN D'ÉTUDES DU PETIT SÉMINAIRE DE PARIS.

(Suite.)

RHÉTORIQUE.

En cette classe, on prend toutes sortes d'auteurs latins et grecs tant au point de vue de la difficulté de traduction qu'au point de vue des modèles d'éloquence qu'ils présentent. Cependant, Cicéron,

